

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-sept
Le 7 décembre à 17 heures et quarante-cinq minutes
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (14):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacques FAURE –
M. René PASCAL – M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Xavier LIOGIER –
M. Éric PETIT –
M. Luc JAMON –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCHOUSE –

M. Eric DUBOUCHET — M. Jacques SURREL –
–M. Robert CLEMENCON –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –
Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Gilles DAVID) –

Etaient absents excusés (14):

. les membres ci-après :

M. Gilles DAVID – M. Ludovic GIRE –
M. Jean PRORIOL
M. François BERGER
M. Louis SIMONNET – M. Christophe NAVE –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –

M. Bernard GALLOT – M. Didier USSON –
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR –
M. Daniel BILLARD – M. Jean-Paul DEGACHE –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017.12.44

Objet : Approbation du DCE relatif à l'acquisition de 91 colonnes aériennes PAPIERS.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM assure depuis le 1^{er} octobre 2015 la compétence TRI sur l'ensemble du territoire (Communauté de Communes Les Marches du Velay - Rochebaron hors les communes (de Saint-André de Chalencon, Saint-Pal de Chalencon, Solignac-sous-Roche, Tiranges et Valprivas), Communauté de Communes des Sucs hors les communes de Retournac et Saint Julien du Pinet).

Afin d'améliorer la qualité du tri et harmoniser l'ensemble des éco-points sur le territoire du SYMPTTOM, il est nécessaire d'acquérir de nouvelles colonnes sur les secteurs non équipés dans le cadre du projet signé avec ECO-FOLIO le 19 Octobre 2016 ayant pour objectif la densification des colonnes PAPIERS sur le territoire.

Le marché consiste en l'acquisition de 91 colonnes aériennes, il serait passé sous forme d'un marché à bons de commandes en procédure adaptée, conformément au disposition de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 avec un montant maximum de 90 000 € HT.

Le nouveau marché serait passé pour une durée d'une année reconductible 3 fois soit 4 ans pour les années 2018, 2019, 2020, 2021.

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 14 votants,

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, ayant pour objet l'acquisition de colonnes aériennes PAPIERS

-=-=-=-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 7 Décembre 2017,

Le Président,
Jean-Paul LYONNET

